



Autorisation de prélèvement automatique – Remplir obligatoirement

- Remplissez le formulaire d'adhésion en ligne sur le site du GERAS.
- Rappelez ici la formule choisie :

Adhésion avec abonnement à ASp

- Tarif normal – 40,00EUR
- Tarif réduit – 30,00EUR, étudiant-e, retraité-e, membre APLIUT

Adhésion sans abonnement à ASp

- Tarif normal (20,00EUR)
- Tarif réduit (10,00EUR)

- Remplissez l'autorisation de prélèvement ci-bas.
- Joignez un RIB, RIP (pour la Banque Postale), ou RICE (pour la Caisse d'Epargne).

Adressez ce document et votre RIB à : Fanny Domenec, GERAS, 204 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris.

Informations sur le prélèvement - La cotisation est prélevée chaque année **automatiquement le 15 février**. Toute annulation ou modification peut être effectuée toute l'année sur simple avis au trésorier. **Passé le 1er février, toute demande d'adhésion pour l'année en cours doit être réglée par chèque ou virement bancaire** (voir le site du GERAS, rubrique « adhérer »).

AUTORISATION DE PRELEVEMENT
<p>J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement annuel ordonné par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.</p>

NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR 585208
Nom du créancier GERAS <small>chez Fanny Domenec – Trésorier du GERAS 204 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris</small>

Nom, prénom et adresse de l'adhérent(e)			
COMPTE A DEBITER			
Etabliss ^t	Guichet	N° de compte	Clé Rib

Nom et <u>adresse</u> de l'établissement teneur du compte à débiter¹
--

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter

¹Etablissement teneur du compte à débiter : la banque où sera prélevée la cotisation. N'oubliez pas d'indiquer l'adresse exacte de cet établissement.